

Paris, le 08 juillet 2024

Madame, Monsieur, vous êtes porteur du fonds Tocqueville Value Europe ISR qui va connaître certaines évolutions à compter du 08 juillet 2024 :

1. Classification

La référence à la classification « Actions Internationales » a été supprimée.

2. Stratégie d'investissement

Le fonds pourra investir jusqu'à 25% dans des actions non PEAbles de toute zone géographique. Toutefois, les actions de l'ensemble des marchés réglementés des pays non-membres de l'OCDE (pays émergents) sont également autorisées dans la limite de 10% du total de l'actif net du FCP.

La limite fixant à 50% la part de l'actif du fonds pouvant être investie en actions cotées en devise des pays non-membres de l'Union européenne a été supprimée.

3. Mention des agences de notation

La référence aux agences de notation Moody's et Fitch dans la prise en compte de la notation des obligations « High Yield » dans la rubrique « Stratégie d'investissement » a été supprimée.

Nous vous invitons à consulter le prospectus afin de prendre connaissance de ces évolutions et à prendre contact avec votre conseiller pour toute question complémentaire sur ces évolutions.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations,

La Direction Générale de la Financière de l'Échiquier,